



Étude des crédits 2026-2027

Renseignements particuliers

Opposition officielle

Retraite Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Table des matières

#	QUESTIONS
90.	Nombre de demandes de retraite traitées : a) nombre d'ETC affairés à ces demandes.
91.	Nombre et type de régimes de retraite administrés par Retraite Québec (par la Régie des rentes du Québec) : a) à prestation déterminée; b) à cotisation fixe.
92.	Le coût total des envois postaux pour tout type de document, ventilé selon le type de document.
93.	Précisez le nombre d'enfants recevant le Soutien aux enfants, selon le rang de naissance, distinctement (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e ou plus) pour 2025-2026.
94.	Concernant le Programme de soutien à la famille d'une personne ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme, veuillez nous indiquer pour 2025-2026 : a) Le nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle ayant eu accès au programme, ventilé par région; b) Le nombre de personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, ventilé par région; c) Le nombre moyen d'heures octroyées à une personne ayant une déficience intellectuelle, ventilé par région; d) Le nombre moyen d'heures accordées à une personne sous le spectre de l'autisme, ventilé par région; e) Le nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle sur la liste d'attente, ventilé par région; f) Le nombre de personnes sous le spectre de l'autisme sur la liste d'attente, ventilé par région.
95.	Concernant le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) : a) le nombre de formulaires de Demande de supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (LPF-827) reçus dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative; b) le nombre de formulaires LPF-827 acceptés dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative; c) le nombre de formulaires LPF-827 refusés dans les 5 dernières années, ainsi que la raison du refus, ventilé par région administrative; d) le budget pour le supplément dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative.

TITRE 90 : Nombre de demandes de retraite traitées :
a) nombre d'ETC affairés à ces demandes.

Régime de rentes du Québec

	2025
Nombre de demandes de rente de retraite traitées	93 274
Nombre total d'agents qui ont traité la rente de retraite	15 agents

Régimes de retraite du secteur public

	2025
Nombre de demandes de rente de retraite traitées	26 816
Nombre total d'agents qui ont traité la rente de retraite	37 agents

TITRE 91 : Nombre et type de régimes de retraite administrés par Retraite Québec (par la Régie des rentes du Québec) :

- a) à prestation déterminée;
- b) à cotisation fixe.

Les statistiques de cette fiche concernent les régimes de retraite sous la surveillance de Retraite Québec en 2025. **À noter que Retraite Québec ne fait pas l'administration de ces régimes; elle les surveille.** Ce tableau regroupe les régimes actifs, en voie d'enregistrement, de transfert dans une autre législation, de terminaison, d'annulation et de fusion à un autre régime de retraite.

Régimes de retraite sous la surveillance de Retraite Québec

Au 31 décembre	Ensemble des régimes	Régimes à prestations déterminées ⁽¹⁾	Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	Régimes inter-entreprises ⁽²⁾	Régimes de retraite simplifiés	Régimes volontaires d'épargne-retraite
2025	807	457	138	193	10	9

⁽¹⁾ Excluant les régimes interentreprises.

⁽²⁾ Régimes ayant plus d'un employeur partie au régime. Inclus les 8 régimes interentreprises à cotisations négociées, visés par la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises* adoptée le 2 avril 2015.

TITRE 92 : Le coût total des envois postaux pour tout type de document, ventilé selon le type de document.

Le coût total des envois postaux est présenté dans le tableau ci-dessous pour 2025, ventilé selon les mandats de Retraite Québec.

Mandat	2025
Documents relatifs au Régime de rentes du Québec	5 451 139,05 \$
Documents relatifs aux Régimes de retraite du secteur public	1 572 784,68 \$
Documents relatifs à la mesure de l'Allocation famille	1 359 332,89 \$
Documents relatifs aux Régimes complémentaires de retraite	5 875 \$
Total	8 389 131,62 \$

TITRE 93 : Précisez le nombre d'enfants recevant le soutien aux enfants, selon le rang de naissance, distinctement (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e ou plus) pour 2025-2026.

Ci-dessous, le nombre d'enfants recevant l'Allocation famille (AF) selon le rang de naissance pour l'année 2025.

Enfants bénéficiaires AF selon leur rang dans la famille

Rang dans la famille	2025 ¹	
	Nombre d'enfants	% d'enfants
1	875 652	56,0 %
2	505 852	32,0 %
3	147 265	9,3 %
4	36 785	2,3 %
5	9 124	0,57 %
6	3 036	0,19 %
7 ou plus	1 987	0,12 %
Total	1 579 701	100 %

¹ Données provisoires au 31 décembre 2025.

TITRE 94 : Concernant le Programme de soutien à la famille d'une personne ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme, veuillez nous indiquer pour 2025-2026 :

- a) Le nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle ayant eu accès au programme, ventilé par région;
- b) Le nombre de personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, ventilé par région;
- c) Le nombre moyen d'heures octroyées à une personne ayant une déficience intellectuelle, ventilé par région;
- d) Le nombre moyen d'heures accordées à une personne sous le spectre de l'autisme, ventilé par région;
- e) Le nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle sur la liste d'attente, ventilé par région;
- f) Le nombre de personnes sous le spectre de l'autisme sur la liste d'attente, ventilé par région.

Le Programme de soutien aux familles des personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (programme SAF) relève du ministère de la Santé et des Services sociaux.

TITRE 95 : Concernant le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) :

- a) Le nombre de formulaires de Demande de supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (LPF-827) reçus dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative;
- b) Le nombre de formulaires LPF-827 acceptés dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative;
- c) Le nombre de formulaires LPF-827 refusés dans les 5 dernières années, ainsi que la raison du refus, ventilé par région administrative;
- d) Le budget pour le supplément dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative.

a) et b) :

Nombre de demandes SEHNSE reçues, acceptées et refusées en 2025 et nombre de demandes reçues en 2025 encore à l'étude au 17 février 2026, données provisoires de décembre 2025

Région administrative	Reçues ⁽¹⁾	Acceptées ⁽²⁾ Multipalier	Acceptées ⁽²⁾ Palier 1	Acceptées ⁽²⁾ Palier 2	Refusées ⁽³⁾	À l'étude ⁽⁴⁾
Bas-Saint-Laurent	17	0	1	6	14	5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	35	1	4	4	19	9
Capitale-Nationale	110	5	30	26	48	35
Mauricie	27	4	1	6	15	10
Estrie	81	3	19	22	40	26
Montréal	391	23	109	87	132	103
Outaouais	62	2	11	15	29	18
Abitibi-Témiscamingue	17	0	1	4	9	6
Côte-Nord	13	0	1	3	4	5
Nord-du-Québec	8	1	2	5	4	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15	0	3	4	8	4
Chaudière-Appalaches	56	3	14	7	18	19
Laval	82	6	24	23	29	28
Lanaudière	122	6	30	21	44	37
Laurentides	117	8	18	28	60	32
Montérégie	244	12	68	48	123	74
Centre-du-Québec	46	6	12	6	16	14
Hors du Québec	2	0	0	3	4	0
Ensemble des régions	1 445	80	348	318	616	427

- (1) Nombre total de demandes SEHNSE reçues en 2025, car les demandes ne se font pas par palier. C'est l'analyse de la demande qui détermine si l'enfant répond aux exigences du palier 1 ou à celles du palier 2.
- (2) Nombre de demandes qui ont été acceptées en 2025, cela pourrait inclure les demandes reçues avant 2025 qui étaient encore à l'étude en 2025.
- (3) Nombre de demandes refusées en 2025, c'est-à-dire que l'enfant ne répond pas aux exigences du palier 1 ni à celles du palier 2. Cela pourrait inclure les demandes reçues avant 2025 qui étaient encore à l'étude en 2025.
- (4) Nombre de demandes encore à l'étude en date du 17 février 2026.

TITRE 95 : Concernant le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) :

- a) Le nombre de formulaires de Demande de supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (LPF-827) reçus dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative;
- b) Le nombre de formulaires LPF-827 acceptés dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative;
- c) Le nombre de formulaires LPF-827 refusés dans les 5 dernières années, ainsi que la raison du refus, ventilé par région administrative;
- d) Le budget pour le supplément dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative.

c)

Tableau 1 : Nombre de demandes reçues et refusées par année de réception (données provisoires au 31 décembre 2025)

Année	Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes refusées	Répartition des demandes refusées selon le motif de refus (code) ⁽¹⁾									
			15	16	29	37	38	44	47	49	70	Autres motifs ⁽²⁾
2025	1445	844	60 %	0 %	0 %	56 %	1 %	4 %	51 %	7 %	2 %	2 %
2024	1673	649	64 %	10 %	17 %	17 %	3 %	2 %	15 %	4 %	2 %	2 %

(1) Depuis 2024, il est maintenant possible de colliger plus d'un motif de refus selon la situation. Pour cette raison, la somme des pourcentages est supérieure à 100 %.

(2) Le tableau ci-dessus présente les motifs qui représentent au moins 1,0% des refus. Les demandes refusées pour les autres motifs sont regroupées dans la catégorie du même nom.

Description des motifs de refus de la décision rendue sur l'admissibilité de l'enfant au SEHNSE :

11 : Déficiences physiques - non admissible.

13 : Fonctions mentales - non admissible.

15 : Déficiences physiques ou troubles des fonctions mentales, 4 ans et plus – Degré de sévérité des limitations ne correspondent pas aux critères.

16 : Déficiences physiques ou troubles des fonctions mentales, 2 à 4 ans – Degré de sévérité des limitations ne correspondent pas aux critères.

20 : Refus de recevoir SEHNSE.

21 : Enfant placé.

22 : Plus de 18 ans.

23 : Renseignements additionnels non reçus.

25 : Indemnité SAAQ - non admissible.

26 : Indemnité IVAC - non admissible.

29 : Non admissible - Supplément pour enfant handicapé.

36 : Soins complexes, mais durée inférieure à un an.

37 : Soins non reconnus au programme.

38 : Soins complexes non administrés à domicile.

44 : Situation A : moins de 2 ans

47 : Situation C : 2 ans et +

49 : Refus médical

55 : Durée prévisible de moins d'un an avec les traitements en cours.

70 : Situation A - amélioration des limitations.

71 : Situation B - soins cessés enfant - 6 ans ou trachéo.

72 : Situation B - soins cessés enfant + 6 ans pas de situation A.

85 : Info insuffisante pour établir admissibilité.

96 : Évaluation non terminée.

TITRE 95 : Concernant le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) :

- a) Le nombre de formulaires de Demande de supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (LPF-827) reçus dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative;
- b) Le nombre de formulaires LPF-827 acceptés dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative;
- c) Le nombre de formulaires LPF-827 refusés dans les 5 dernières années, ainsi que la raison du refus, ventilé par région administrative;
- d) Le budget pour le supplément dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative.

d) :

Tableau 2 : Le budget pour le supplément dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative.

Année	Sommes versées en M\$
2025 ¹	77,9
2024	73,5
2023	61,9
2022	54,7
2021	55,2

¹ Données provisoires de décembre 2025.

Aucune ventilation par région n'est possible pour les sommes versées.